

Négociation collective: révisions salariales sujettes aux amendements à la Finance Act, colère des syndicats

Avec le soutien de



Par [Jean Denis Permal](#)

1 DÉC 2017 23:590

Partagez cet article



Les corps parapublics tels que la MRA, le CEB et la MPA sont concernés par ce changement.

Assemblée générale, manifestation de rues et actions syndicales. Les dirigeants syndicaux comptent user de tous les moyens pour se faire entendre. Et faire respecter le principe de négociation collective, comme indiqué dans l'article 5 de l'*Employment Rights Act*.

Ces syndicats représentent les intérêts des travailleurs du port, du Central Electricity Board (CEB) et de la Mauritius Revenue Authority. Ils se sont donné rendez-vous à Rose-Hill le vendredi 1er décembre pour décider de la marche à suivre.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase : les procédures avant d'appliquer une décision du conseil d'administration du CEB ayant [trait à une révision salariale](#). Ce sont les amendements apportés à la *Finance Act* en juillet qui sont venus changer la donne. Ainsi, toute recommandation doit être sujette à l'approbation d'un *High Powered Committee*(HPC), présidé par le secrétaire au Cabinet ou chef de la fonction publique.

Les syndicats considèrent que cette clause, qui a été introduite dans la *Finance Act* sous l'item *Statutory Bodies*, constitue une atteinte au principe de négociation collective. Ils réclament ainsi le retrait de cette clause pour la bonne marche des relations industrielles entre les syndicats et les employeurs.

«Dangereux»

Selon Jack Bizlall, le [négociateur d'un groupe de travailleurs du CEB](#), cet amendement est dangereux car le HPC peut accepter ou rejeter un rapport salarial. Suivant une rencontre avec les employés, «*nous allons organiser une assemblée des délégués en vue de déboucher sur une grande manifestation qui aura très probablement lieu après l'élection partielle au n°18*».

Clency Bibi, vice-président de la CEB Staff Association, souligne, lui, qu'il sollicite une rencontre avec le ministre du Travail, Soodesh Callichurn. Il souhaite exprimer son inquiétude quant au changement qui est intervenu dans la *Finance Act*. «*On ne peut d'un trait de plume enlever le principe de négociation collective avec cet amendement. J'ai eu l'occasion d'ailleurs d'évoquer la question avec le Premier ministre, Pravind Jugnauth, lors des négociations tripartites.*» La CEB Staff Association se dit favorable à une action concertée en vue de changer les dispositions de la loi.

«*Il est clair qu'il y aura un manque de transparence dans les recommandations du HPC. Je considère de mon côté qu'il faut convoquer une table ronde pour trouver une solution à ce problème*», souligne pour sa part Deepak Benydin, président de la Federation of Parastatal Bodies & Other Unions.

Une réunion «pour calmer les esprits»



Sollicité par «l'express» hier, Soodesh Callichurn (photo), a déclaré que le ministère du Travail planche en ce moment sur le cas du CEB afin de trouver une solution. Selon un proche du dossier, une réunion sera bientôt convoquée avec les syndicats pour «calmer les esprits». «Il est vrai que l'amendement à la Finance Act a changé la donne. On trouvera bien sûr une formule pour adapter le texte de loi avec les dispositions de l'ERA, surtout en ce qui concerne les corps parapublics qui ne tombent pas sous la juridiction du PRB», a ajouté le ministre. Sont concernés par cette situation : la Mauritius Revenue

Authority, la Mauritius Ports Authority ou encore le Sir Seewoosagur Ramgoolam Botanical Trust.